

Les femmes de la campagne mexicaine : filles privilégiées du régime ? (note de recherche)

Marie France Labrecque

Enjeux et contraintes : discours et pratiques des femmes
Volume 11, numéro 1, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006389ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006389ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

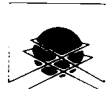
1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Labrecque, M. (1987). Les femmes de la campagne mexicaine : filles privilégiées du régime ? (note de recherche). *Anthropologie et Sociétés*, 11 (1), 95–101. <https://doi.org/10.7202/006389ar>

LES FEMMES DE LA CAMPAGNE MEXICAINE : FILLES PRIVILÉGIÉES DU RÉGIME ? (note de recherche) *



Marie France Labrecque

Il y a quelques années, un anthropologue mexicain, Arturo Warman, publiait un livre intitulé *Los campesinos: hijos predilectos del régimen*¹. Le titre fait bien sûr allusion au fait qu'officiellement la réforme agraire a grandement favorisé la paysannerie. Le ton de l'ouvrage de Warman est néanmoins sarcastique. Malgré tous les documents et les 480 articles de la Loi de la réforme agraire², la paysannerie se trouve encore et toujours au bas de l'échelle et exploitée.

Si les paysans sont les « fils privilégiés du régime », qu'en est-il donc des femmes ? La réponse s'impose d'elle-même lorsque l'on sait que de ces 480 articles, trois seulement (les articles 103-104 et 105) touchent les femmes paysannes. La place qu'elles occupent dans la Loi, ou plutôt n'occupent pas, montre qu'elles n'ont nullement été gâtées par le régime. En fait l'intérêt de la question ne réside pas dans cette réponse négative. Il s'agit plutôt de faire voir jusqu'à quel point l'appareil d'État les a négligées et comment ce traitement reproduit des contradictions propres à la société ambiante. Or ce sont les articles de loi eux-mêmes qui nous indiquent comment engager cette démonstration.

Dans cette courte note, nous voulons donner un aperçu du problème ayant constitué le point de départ de l'étude que nous menons actuellement au Yucatan. Nous effectuerons une brève incursion dans la littérature sur laquelle nous avons appuyé nos hypothèses. Enfin nous dirons pourquoi la confirmation probable de ces hypothèses ne constitue pas nécessairement le point ultime de cette recherche.

* Nos propos concernent une recherche en cours depuis juin 1986 et s'intitulant « Condition féminine et développement économique au Mexique : le cas des Unités agro-industrielles pour les femmes dans le Nord du Yucatan ». La recherche a obtenu des subventions du CRSHC et du FCAR et comportera deux séjours sur le terrain. Cinq étudiantes graduées de l'université Laval et nous-même effectuons une étude comparative de six communautés de la région henequenera au nord du Yucatan dans lesquelles se trouvent des UAIM, aux activités différentes. Un seul des séjours prévus a été effectué et l'analyse préliminaire des données est tout juste amorcée. Nous ne prévoyons pas avoir terminé l'analyse des données avant la fin de 1988, sinon 1989. Aussi la présente note ne constitue-t-elle qu'un survol de la problématique de la recherche.

¹ À notre connaissance, ce livre de Warman n'a pas été publié en français. La traduction du titre serait : « Les paysans : fils privilégiés du régime ». On aura compris que le titre de cette note de recherche doit beaucoup à Monsieur Warman.

² Il s'agit de la *Ley Federal de Reforma Agraria* émise en 1971 par la *Secretaria de Reforma Agraria* au Mexique.

▣ Des articles de loi biaisés

Essentiellement, les articles 103, 104 et 105 de la Loi mexicaine de la réforme agraire définissent de nouvelles activités pour les femmes et précisent quelles sont les femmes éligibles. Au chapitre des nouvelles activités, l'État prévoit la création d'unités agro-industrielles pour les femmes (UAIM)³. Désormais ces dernières peuvent s'adonner à des activités agricoles proprement dites (culture des céréales, des fibres dures, des légumes, etc.), à l'élevage (porcs, poulets), à l'artisanat (tissage de hamacs, couture, broderie, vannerie) ou encore à des activités de services. Les femmes éligibles sont les épouses, mères ou filles de paysans bénéficiaires de la réforme agraire⁴.

Les faiblesses de ces dispositions sont flagrantes. En invitant les femmes à s'adonner à de nouvelles activités, l'État nie leur contribution séculaire à l'économie paysanne. À ce compte-là, la Loi de la réforme agraire aurait tout aussi bien pu remettre en question le fait que l'activité principale des paysans c'est de cultiver la terre. Cette loi non seulement ne reconnaît pas le travail des femmes de la campagne mais les engage allègrement vers la double journée de travail : en effet l'appareil d'État ne précise pas la façon dont les femmes pourront se livrer à leurs nouvelles activités et mentionne vaguement qu'il faudra mettre sur pied des services « assurant la protection de la femme paysanne ». Aussi, le caractère patriarcal d'une loi qui définit les femmes par le statut juridique des hommes n'échappera à personne.

En synthétisant très rapidement les données recueillies à ce jour, il est possible de brosser un portrait-robot de la UAIM et surtout d'évoquer les effets concrets des biais contenus dans la Loi lorsqu'il s'agit des femmes.

▣ Une UAIM parmi d'autres

Une UAIM typique au Yucatan c'est celle qui a été créée de toutes pièces par le ministère de la Réforme agraire dont les fonctionnaires ont recruté en 1978-1979 une vingtaine de femmes de plus de 16 ans et faisant déjà partie d'autres programmes sociaux dans la communauté. La décision de se livrer à une activité ou l'autre a aussi relevé des fonctionnaires et de la disponibilité des crédits. Le conseil d'administration de la UAIM est formé des rares femmes scolarisées qui, après quelques tentatives pour respecter les principes démocratiques, ont fini par y faire quelques accrocs. Les membres des UAIM, peu familières avec le travail sur des bases collectives, sont bientôt entrées en conflit les unes avec les autres sur des questions d'allocation des ressources. En l'absence de solution à ces conflits, certaines UAIM sont disparues, d'autres se sont scindées en sections.

³ UAIM : Unidad Agrícola Industrial para la Mujer. C'est par cette abréviation que nous désignerons désormais les Unités.

⁴ Ce ne sont pas tous les paysans qui sont bénéficiaires de la réforme agraire. Essentiellement la réforme accorde aux paysans sans terre la jouissance de l'usufruit de lopins provenant du démantèlement des haciendas. Les petits propriétaires fonciers n'ont pas été touchés par la réforme agraire et sont tout de même considérés comme des paysans. Enfin, la combinaison de problèmes de corruption, d'accaparement des terres et de démographie résulte en la présence dans les campagnes de travailleurs agricoles éligibles aux dispositions de la réforme agraire mais non bénéficiaires. Les épouses des petits propriétaires fonciers — qui sont souvent des micro-propriétaires — et celles des travailleurs agricoles sont théoriquement visées par les articles 103-104 et 105 de la Loi mais elles n'ont pas la priorité.

En général, la UAIM s'est endettée auprès de la Banque de crédit rural qui l'a prise en tutelle et contrôle désormais l'ensemble du procès de production. Le procès de travail dans lequel les femmes sont engagées se déroule selon le cas à la maison ou en dehors de celle-ci. Dans les deux cas les femmes continuent de s'adonner aux tâches ménagères et subissent plus de pression si la nouvelle activité est à l'extérieur. La jalousie des maris ou même des fils aînés s'exerce alors de façon plus sensible : certaines femmes ont renoncé à faire partie de la UAIM pour ces raisons. Les revenus monétaires originant de la UAIM sont minimes et toujours plus bas que ceux des maris déjà sous-employés. Ces revenus ne sont jamais utilisés à des fins personnelles par les femmes mais servent plutôt à combler les besoins essentiels des enfants en terme de nourriture.

Telle est l'image générale qui se dégage de nos premiers résultats. Il existe bien sûr des exceptions, telle cette prospère UAIM du village de Timucuy au Yucatan, où 23 femmes assurent avec succès le fonctionnement d'un poulailler et reçoivent quelque 80 millions de pesos de crédit annuel qu'elles arrivent à couvrir (soit 160 000 dollars, là où le salaire minimum hebdomadaire n'est que de 15 dollars). Cette UAIM est continuellement citée en exemple par l'État. Elle est cependant la seule.

☐ L'état de la recherche sur la UAIM

Les UAIM sont implantées dans toute la république du Mexique : des 4950 existant actuellement, 187 se retrouvent dans l'état du Yucatan et touchent environ 3 000 femmes sur une population d'un million d'habitants. À ce jour aucune étude systématique de ce que représentent les UAIM n'a été entreprise. Les articles de Ma Teresita de Barbieri (1981 et 1983) pour le compte de l'O.I.T. (Organisation internationale du travail), ceux de Villagomez et Pinto (1984) et de Calderon (1983) sur le Yucatan, présentent le même portrait que nous venons de dégager de la UAIM. Les caractéristiques de cette dernière sont relativement bien campées. Aussi l'intérêt de les étudier en profondeur ne provient-il pas de la nouveauté du problème. Il réside surtout dans le fait que le noyau de l'étude est bien circonscrit (ce ne sont pas toutes les femmes qui sont concernées et encore, ce sont seulement quelques femmes de la campagne qui le sont) ce qui permet d'aborder ces femmes dans la totalité de leur expérience. En effet, même si les UAIM se définissent d'abord et avant tout en termes économiques, leur fonctionnement et le changement proposé au niveau des valeurs nous projettent directement dans le politique et l'idéologique. Pour qui s'intéresse à la condition des femmes au Mexique, la UAIM représente sans conteste un tremplin privilégié d'observation, d'autant plus intéressant que c'est la formulation même de la Loi créant les UAIM qui nous suggère quels doivent être les instruments conceptuels avec lesquels effectuer cette observation : il s'agit du *travail des femmes* et du *patriarcat*.

☐ Le travail des femmes

On ne peut entreprendre l'étude du travail des femmes en Amérique latine sans tenir compte du contexte plus global de la dépendance. Or la critique féministe des analyses de la dépendance montre que la subordination des femmes en milieu rural est déterminée par deux systèmes : le système capitaliste qui exploite directement ou indirectement leur force de travail et le système patriarcal qui les oblige à assumer les tâches de reproduction de la force de travail (Michel 1983: 70). En d'autres termes, les femmes subissent une exploitation à la fois en tant que membres d'une classe sociale inférieure du capitalisme

et en tant que genre féminin subordonné au genre masculin. Il apparaît donc clairement que la subordination des femmes n'est pas seulement une question d'oppression personnelle (Nash 1980: 7).

Dans cette même perspective critique, Andrée Michel a traduit les effets de la dépendance sur les femmes de l'Amérique latine. Dans ses effets les plus concrets et les plus dramatiques, accentués par la crise, cette situation prend la forme d'une dépendance alimentaire accrue vis-à-vis les pays du Nord (Michel 1983: 60). Pour contrer cette tendance, le Mexique a misé sur le développement du système agro-alimentaire générateur de devises (cultures d'exportation) aux dépens des cultures de subsistance. Cette démarche a eu pour résultat l'aggravation des inégalités entre les classes du milieu rural (concentration des terres, diminution de l'emploi rural, etc.) de même que l'intensification des inégalités sexuelles (lorsque l'emploi rural diminue, les femmes sont les premières licenciées, les pénuries alimentaires et la rareté augmentent les charges des femmes, etc.) (Michel 1983: 61, 66). Bien souvent les femmes doivent assurer les cultures vivrières pour la survie de la famille et trouvent dans l'artisanat et le travail informel un supplément de revenu (*ibid.*: 68). Comme le souligne une autre chercheuse, avec la crise, les femmes doivent accroître le temps consacré au travail domestique de même que celui dévolu à leur rôle de clientes – consommatrices comme en témoignent les queues devant les magasins d'alimentation: les conséquences sur leur santé physique et mentale sont négatives (Iturralde 1983: 37).

Tout porte à croire dans ce contexte que les activités caractéristiques des UAIM viennent s'ajouter à celles que les femmes doivent assurer quotidiennement au lieu de les alléger. Cette tendance est commune à quantité de projets de développement pour les femmes, projets qui sont, surtout depuis Boserup (1983), sérieusement critiqués par les féministes. L'une d'entre elles, Barbara Rogers, affirme justement que le focus de projets spéciaux pour les femmes est trop souvent périphérique à leur vie et que ceux-ci achoppent particulièrement lorsqu'il s'agit d'enseigner aux femmes comment s'acquitter de leur routine plus efficacement (Rogers 1980: 87). Les projets devraient viser à combler les besoins spécifiques des femmes (Ahmad 1980: 464; IRAM 1982: 600; ISIS 1983: 19). Il s'agit concrètement de diminuer le poids des travaux domestiques qui leur incombent, comme aller chercher de l'eau, du bois de chauffage, etc., en consacrant une partie des revenus générés par les projets à l'équipement du village (*ibid.*).

En définitive, les UAIM assurent l'intensification de la participation féminine à la production économique sur le marché. On peut cependant poser comme hypothèse qu'en l'absence d'une amélioration des services et dans une situation de non partage des tâches, *le résultat global des UAIM consistera à augmenter les responsabilités des seules femmes – et non de l'ensemble de la maisonnée – cette situation se traduisant par la double journée de travail.*

▣ Le patriarcat

La vérification de cette première hypothèse suggérerait que si la libération des femmes passe par l'accès à l'autonomie économique, celle-ci est loin d'en être une condition suffisante. C'est ici que la distinction entre sexe et genre devient particulièrement significative. On constate en effet que ces femmes s'insèrent dans le marché capitaliste du travail déjà déterminées en tant que force de travail inférieure (Roldan 1981: 1) comme en témoigne le traitement particulier réservé aux femmes tant au niveau des tâches

(on lui réserve celles qui requièrent de la dextérité et de la minutie) qu'au niveau des salaires (étant moins productive par rapport aux hommes, on lui accorde un salaire inférieur). Le processus de subordination des femmes constituerait justement ce que des chercheuses comme Elson et Pearson (1982: 155) désignent comme étant l'élaboration sociale du « genre » sexuel. Cette élaboration passe par l'entraînement (apprentissage, éducation, ...) que subit la femme dès sa tendre enfance. La subordination des femmes ne peut donc se déduire uniquement de son insertion dans des rapports déterminés de production (Roldan 1981: 1). Autrement dit, le fait que la femme intègre le marché du travail ne met pas nécessairement fin à sa subordination en tant que genre. Dans un contexte de domination masculine en effet, la femme aura beau changer d'activité, elle demeurera du genre inférieur.

Plusieurs exemples témoignent en effet de ce qui précède. D'abord, en général lorsque les femmes intègrent le marché du travail, elles sont confinées au secteur des services où les emplois se trouvent en continuité avec les tâches domestiques. Ensuite, même lorsqu'elles participent au secteur industriel, elles n'en cèdent pas moins une grande partie de leur salaire à leur père si elles sont célibataires ou à leur mari si elles sont mariées. Ce phénomène en particulier a été étudié par H.I. Safa dans le cas de Puerto Rico (1983) où pourtant les hommes sont au chômage ou sous-employés par rapport aux femmes en raison d'une pénurie d'emplois « masculins ». Au Mexique également, De Villalva a montré que 73% des femmes interviewées lors de son étude ne cédaient jamais moins qu'entre la moitié et les trois quarts de leur salaire au budget familial (De Villalva 1983: 8). Le phénomène n'est pas exclusif à l'Amérique latine et de multiples exemples suggèrent qu'il se produit actuellement une ré-interprétation du patriarcat sous de nouvelles formes (voir particulièrement les exemples contenus dans UNESCO 1984a et 1984b). Ce phénomène a été désigné dans la littérature féministe comme la *recomposition du patriarcat* (Elson et Pearson 1982: 170-171). Notre deuxième hypothèse se formule donc ainsi: *quelles que soient leurs activités, les UAIM favorisent la recomposition du patriarcat puisque leur implantation au niveau économique ne s'est appuyée sur aucun changement préalable dans les rapports hommes-femmes.*

☐ Quelques résultats

Après un premier séjour sur le terrain, on peut dire avec assez de certitude que ces deux hypothèses ont bien des chances d'être confirmées ... en général. En effet, six ans seulement se sont écoulés depuis la formation des UAIM⁵. Si ce laps de temps est suffisant pour repérer les problèmes, il ne l'est guère pour identifier les « espaces de changement ». Les problèmes de fonctionnement des UAIM ont en effet surgi dès le départ puisqu'elles sont calquées sur d'autres institutions propres à l'appareil d'État en général très paternaliste lorsqu'il s'agit de paysannerie. Les UAIM reproduisent forcément les pires aspects de ces institutions.

Le manque de familiarité des femmes avec le travail sur des bases collectives, donc leur absence de solidarité entre elles, ralentit non seulement le processus économique proprement dit de leur intégration au marché du travail mais aussi leur conquête de l'autonomie. Pour l'instant seuls se manifestent des indices ténus de changement dans

⁵ Si la Loi de la réforme agraire créait les UAIM dès 1971, celles-ci n'ont vu le jour en réalité qu'en 1979 après qu'une série de problèmes structurels, institutionnels et humains aient été solutionnés au moins en partie.

les rapports que les femmes ont avec les hommes et entre elles. Ainsi ces femmes qui ont décidé de répartir les tâches domestiques qu'elles ne peuvent plus exécuter non seulement entre leurs fillettes mais *aussi* entre les jeunes garçons. Des femmes résistent de façon explicite aux maternités nombreuses et s'informent collectivement des modes alternatifs de contraception, chose inimaginable il y a encore tout juste dix ans, lors de nos premiers séjours au Yucatan. Enfin, d'autres femmes tiennent tête aux « qu'en dira-t-on » et retournent en petits groupes sur les bancs d'école pour terminer leur primaire abandonné il y a quelquefois vingt ans ...

Ces exemples demeurent isolés, soit, mais ils montrent que même si nous confirmons nos hypothèses, il faudra faire preuve de discernement dans l'observation et de finesse dans l'analyse. Nous devons être attentives aux efforts des femmes elles-mêmes pour mettre fin à leur subordination au jour le jour. Dans cette démarche, elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes. Déjà en ce sens, elles ne sont plus les filles de personne.

RÉFÉRENCES

AHMAD Z.

1980 « Comment améliorer le sort des femmes de la campagne ? », *Revue internationale du travail*, 119, 4: 455-469.

BOSERUP E.

1983 *La femme face au développement économique*. Paris: Presses Universitaires de France. (Traduction de *Woman's Role in Economic Development*, 1970.)

CALDERON X.

1983 « La mujer campesina de Yucatan », *Fem*, 8, 29: 25-27.

DE BARBIERI M.T.

1983 « Las unidades agricola-industriales para mujeres campesinas. Sabias como serpientes, prudentes como palomas », *Fem* 8, 29: 17-20.

1981 « Dos experiencias de creacion de empleos para mujeres campesinas, Charo, Michoacan y Viesca, Coahuila ». Trabajo realizado para la Organizacion Internacional del Trabajo (O.I.T.), Seminario tripartito Regional para América Latina sobre el desarrollo rural y la mujer, Patzcuaro, Michoacan, México.

DE VILLALVA G.V.

1983 « A Throwaway Work Force? Women in the Mexican Border Industries »: 8-9, in O. Harris (éd.), *Latin American Women*. Londres: Minority Right Group, Report no 57.

ELSON D. et R. Pearson

1982 « La ultima fase de la internacionalizacion de capital y sus implicaciones para la Mujer del tercer mundo »: 141-180, in *Estudios sobre la mujer*, Tomo 1. México: Secretaria de Programacion y Presupuesto.

IRAM (Groupe de femmes)

1982 « Femmes et interventions », *Revue Tiers-Monde* XXIII, 91: 587-602.

ISIS (International Women's Information and Communication Service)

1983 *Women in Development: a Resource Guide for Organization and Action*. Genève: ISIS.

ITURRALDE M.

1983 « Mujeres que compran, pagan ... y hacen colas », *Fem*, 8, 29: 37-38.

MICHEL A.

1983 « Inégalités de classe et de sexe et système agro-alimentaire en milieu rural en Amérique latine », *Nouvelles questions féministes*, 5: 59-76.

NASH J.

1980 « A Critique of Social Science Roles in Latin America »: 1-21, in J. Nash et H.I. Safa (éds), *Sex and Class in Latin America: Women's Perspective on Politics, Economics and the Family in the Third World*. Massachusetts: Bergin & Garvey Pubs, Inc.

ROGERS B.

1980 *The Domestication of Women: Discrimination in Developing Societies*. Londres et New York: Tavistock Publications.

ROLDAN I.M.

1981 « Trabajo asalariado y condicion de la mujer rural en un cultivo de exportacion: el caso de las trabajadoras del tomate en el Estado de Sinaloa, México ». Trabajo realizado para la Organizacion Internacional del Trabajo (O.I.T.). Seminario tripartito Regional para América latina sobre el Desarrollo Rural y la Mujer, Patzcuaro, Michoacan, México.

SAFA H.I.

1983 « El empleo femenino y la reproduccion social en la clase obrera puertoriquena », *Estudios sociologicas*, 1, 3: 459-486.

UNESCO

1984a *Women in the Villages, Men in the Towns*. Paris: UNESCO.

1984b *Les indicateurs du rôle nouveau des femmes dans le développement*. Paris: UNESCO, coll. Études socio-économiques.

VILLAGOMEZ VALDEZ G. et W. Pinto Gonzalez

1984 « La mujer en la economia familiar »: 265-275, in *Capitalismo y vida rural en Yucatan*. Universidad Autonoma de Yucatan, Departamento de Estudios Economicos y sociales, Centro de Investigaciones Regionales.

WARMAN A.

1972 *Los campesinos: hijos predilectos del regimen*. México: Editorial Nuestro Tiempo.

Marie France Labrecque
Département d'anthropologie
Université Laval
Sainte-Foy (Québec)
Canada G1K 7P4